

FORMATION POST-PERMIS



7h de formation



Avoir entre 6 mois
et 1 an de permis



105 € TTC

Depuis *le 2 mai 2019 (Article L223-1 du Code de la Route)*

Si vous avez entre 6 mois et 1 an de permis SANS INFRACTION, Votre période probatoire peut être réduite d'un an et votre capital de 12 points sera atteint 1 an plus tôt en suivant une journée de formation complémentaire dans votre école de conduite ECF labellisée par l'Etat.

Votre capital de points est de 6 points et votre période probatoire est :

- D'une durée de 3 ans
 - Vous avez passé votre permis de façon traditionnelle
 - Vous récupérez 2 points supplémentaires par année sans infraction
- D'une durée de 2 ans
 - Vous avez opté pour une formation de conduite accompagnée
 - Vous récupérez 3 points supplémentaires par année sans infraction